

# PROCÉDURE D'ADMISSION

## D.P.E.A. DESIGN ET INNOVATION POUR L'ARCHITECTURE DIPLOME PROPRE AUX ÉCOLES D'ARCHITECTURE

Le DPEA « Design et innovation pour l'architecture », diplôme de niveau Master spécialisé en design proposé par l'ENSAG, s'adresse aux étudiants de niveau licence (bac+3) et master (bac+5) des écoles nationales supérieures d'architecture ainsi qu'aux titulaires d'un diplôme des universités, écoles d'art, arts appliqués et autres.

À titre indicatif, les droits d'inscription pour l'année 2019/2020 étaient de :

- 996 € de droits d'inscriptions,
- 91 € de contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC).

*Le DPEA n'est pas concerné par l'augmentation des droits d'inscriptions en licence et en master à partir de la rentrée 2020-2021 pour les étudiants hors UE.*

*Bourses : ce diplôme d'établissement ne donne pas accès aux bourses sur critères sociaux. Les candidats peuvent candidater à une bourse IDEX.*

### I. CANDIDATS FRANÇAIS ET EUROPÉENS

L'admission pour l'année universitaire 2020/2021 est ouverte du 1<sup>er</sup> février au 20 juin 2020. Les candidatures sont examinées par une commission indépendante. Les résultats seront communiqués par e-mail le 15 avril, le 20 mai et le 25 juin 2020.

Le dossier de candidature comprend, dans l'ordre :

1. La fiche de pré-inscription ;
2. Une copie du diplôme obtenu ou une attestation de réussite délivrée par l'établissement ;
3. Un curriculum vitae ;
4. Une lettre de motivation précisant les motivations personnelles du candidat vis-à-vis de la discipline de design et de la formation ;
5. Une attestation de l'employeur ou tout autre document attestant d'une expérience professionnelle d'une durée d'au moins 2 ans (uniquement pour les étudiants de niveau bac+4) ;
6. Un portfolio (*press-book*) de travaux sélectionnés, scolaires et professionnels ;
7. Pour les candidats européens, une attestation de niveau de français minimum (B1) en cours de validité.

Le dossier numérisé au format PDF (comprenant le formulaire et les pièces demandées, dont le dossier de travaux ou portfolio) sera transmis au plus tard le 20 juin 2020 à l'adresse suivante :

[candidature-design@grenoble.archi.fr](mailto:candidature-design@grenoble.archi.fr).

Le fichier sera nommé de la façon suivante : **nom-prénom.pdf** et n'excédera pas **8 Mo**.

Aucun dossier papier ne sera examiné.

*Remarque* : Les places dans la formation étant limitées (30 étudiants pour les deux années), **les candidats sont invités à présenter leur dossier de candidature au plus tôt**, les admissions se faisant par **ordre de réception des dossiers**.

## II. CANDIDATS ÉTRANGERS HORS UNION EUROPÉENNE

### a) Candidats étrangers hors Union européenne ne résidant pas en France

La procédure de demande d'admission préalable (DAP) pour l'année universitaire 2020/2021 est ouverte du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 19 février 2020 via la plateforme *Études en France*. Les résultats seront communiqués via le site *Étude en France* le 15 avril, le 20 mai et le 25 juin 2020.

Pour les ressortissants des pays suivants : Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo-Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Egypte Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Maurice, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Syrie, Taïwan, Tunisie, Turquie, Vietnam, les candidats doivent se connecter sur le site des CEF / Campus-France : <http://nomdupays.campusfrance.org>

Parallèlement au dépôt du dossier sur *Études en France*, il est demandé aux candidats d'envoyer à l'établissement, avant le 20 juin, un dossier comportant dans l'ordre :

1. La fiche de pré-inscription ;
2. Une copie du diplôme obtenu ou une attestation de réussite délivrée par l'établissement ;
3. Un curriculum vitae ;
4. Une lettre de motivation précisant les motivations personnelles du candidat vis-à-vis de la discipline de design et de la formation ;
5. Une attestation de l'employeur ou tout autre document attestant d'une expérience professionnelle d'une durée d'au moins 2 ans (uniquement pour les étudiants de niveau bac+4) ;
6. Un portfolio (*press-book*) de travaux sélectionnés, scolaires et professionnels ;
7. Pour les candidats européens, une attestation de niveau de français minimum (B1) en cours de validité.

Le dossier numérisé au format PDF (comprenant le formulaire et les pièces demandées, dont le dossier de travaux ou portfolio) sera transmis à l'adresse suivante : [candidature-design@grenoble.archi.fr](mailto:candidature-design@grenoble.archi.fr).

Le fichier sera nommé de la façon suivante : **nom-prénom.pdf** et n'excédera pas **8 Mo**.

Aucun dossier papier ne sera examiné.

*Remarque* : Les places dans la formation étant limitées (30 étudiants pour les deux années), **les candidats sont invités à présenter leur dossier de candidature au plus tôt**, les admissions se faisant par **ordre de réception des dossiers**.

#### **Test de connaissance en français pour tous les candidats étrangers hors UE**

Le test de connaissance en français (TCF) est le test officiel des ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Culture.

Pour déclarer une candidature recevable, l'ENSAG exige un score global de 400 points et la note de 10/20 à l'expression écrite.

Seules les universités, les écoles nationales supérieures d'architecture, les ambassades de France et le CIEP (centre international d'études pédagogiques) sont accrédités pour organiser des sessions du TCF pour la demande d'admission préalable (DAP). Les sessions sont ouvertes à partir du mois de novembre 2019 et seront définitivement closes le 08 février 2020.

Nous vous invitons à contacter les services de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France ou l'espace Études en France ou le [centre agréé TCF](#) le plus proche de votre domicile.

Les ressortissants d'autres pays (hors Union européenne) suivront la procédure ci-dessous (b).

## b) Candidats étrangers hors Union Européenne résidant en France

L'admission pour l'année universitaire 2020/2021 est ouverte du 1<sup>er</sup> février au 20 juin 2020. Les candidatures sont examinées par une commission indépendante. Les résultats seront communiqués par e-mail le 15 avril, le 20 mai et le 25 juin 2020.

Le dossier de candidature comprend, dans l'ordre :

1. La fiche de pré-inscription ;
2. Une copie du diplôme obtenu ou une attestation de réussite délivrée par l'établissement ;
3. Un curriculum vitae ;
4. Une lettre de motivation précisant les motivations personnelles du candidat vis-à-vis de la discipline de design et de la formation ;
  1. Une attestation de l'employeur ou tout autre document attestant d'une expérience professionnelle d'une durée d'au moins 2 ans (uniquement pour les étudiants de niveau bac+4) ;
  2. Un portfolio (*press-book*) de travaux sélectionnés, scolaires et professionnels ;
  3. Une attestation de niveau de français minimum (B1) en cours de validité.

Le dossier numérisé au format PDF (comprenant le formulaire et les pièces demandées, dont le dossier de travaux ou portfolio) sera transmis au plus tard le 20 juin 2020 à l'adresse suivante :

[candidature-design@grenoble.archi.fr](mailto:candidature-design@grenoble.archi.fr).

Le fichier sera nommé de la façon suivante : **nom-prénom.pdf** et n'excédera pas **8 Mo**.

Aucun dossier papier ne sera examiné.

*Remarque* : Les places dans la formation étant limitées (30 étudiants pour les deux années), **les candidats sont invités à présenter leur dossier de candidature au plus tôt**, les admissions se faisant par **ordre de réception des dossiers**.

### **Test de connaissance en français pour tous les candidats étrangers hors UE**

Le test de connaissance en français (TCF) est le test officiel des ministères de l'Enseignement Supérieur et de la Culture.

Pour déclarer une candidature recevable, l'ENSAG exige un score global de 400 points et la note de 10/20 à l'expression écrite.

L'ENSAG est accréditée comme centre d'examen du TCF. L'épreuve aura lieu dans notre établissement le **mercredi 05 février 2020 à 8h30**.

Le coût du TCF est de 72 €. Vous aurez deux possibilités pour effectuer votre règlement :

- soit en ligne (vous devrez obligatoirement être muni d'une carte de paiement VISA ou MASTERCARD). À la fin de votre transaction bancaire, vous aurez la possibilité d'imprimer votre confirmation d'inscription.
- soit en envoyant au CIEP (CIEP-TCF-DAP inscription - 1 avenue Léon-Journault - 92318 Sèvres cedex) un chèque ou un mandat postal de 72 € libellé à l'ordre de : Agent comptable du CIEP. Vous devrez impérativement accompagner votre chèque ou votre mandat postal de la confirmation d'inscription indiquant le nom, le prénom et l'établissement de passation du TCF DAP du candidat. À la réception de votre règlement, vous recevrez par courriel une confirmation de réception du paiement.

---

### ***Remarques :***

**Le jury d'admission se réserve le droit, en fonction de l'appréciation des dossiers de candidature, de proposer aux candidats non admis en cursus d'un an, une inscription en cursus de deux ans.**

**Aucun document ne sera restitué aux candidats quelle que soit la décision de la commission.**